

## CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	11
Votants	11

Le mardi 9 avril 2019 à 20H30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

**à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.**

**Date de convocation 04/04/2019**

PRESENTS : BERHAULT Gérard, , LEBRETON Alain, TOUDIC Daniel, RIVOALLAN Marie-  
Thérèse ADAM Marcel, LETESTU Anne-Marie DOUILLET-LE FAOU Odile BRUGALAY Jean-  
Michel PIEVACHE Alain FERREY GAUTIER Corinne AUFFRAY Claudine

ABSENTS EXCUSES : TARDIVEL Patrick DENAIS Fabienne FOSSANI Véronique DE BRUYNE  
Fabrice

Secrétaire : Alain LEBRETON

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 des budgets communaux :

- Commune
- CCAS
- Lotissement de la Danavière

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance parfaite entre les comptes de gestion dressés par le Receveur et les comptes administratifs dressés par M. le Maire de LE HINGLE pour les budgets de la commune;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Monsieur Gérard BERHAULT, maire quitte la séance**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal observe la stricte concordance des comptes et la régularité des opérations et constate le résultat suivant au 31 décembre 2018

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT + 43 652.60€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT + 214 971.15€

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU CCAS**

Après présentation du compte administratif 2018 du CCAS, le conseil municipal observe la stricte concordance des comptes et la régularité des opérations et constate le résultat suivant au 31 décembre 2018 :

Excédent de fonctionnement + 2 898.09€

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOTISSEMENT DE LA DANAVIERE**

Après présentation du compte administratif 2017 du Lotissement de la Danavière, le conseil municipal observe la stricte concordance des comptes et la régularité des opérations et constate le résultat suivant au 31 décembre 2017:

Excédent d'investissement : + 9 022.25€

**Monsieur Gérard BERHAULT, maire réintègre la séance**

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE**

Après avoir constaté l'excédent de la section de fonctionnement 214 971.15 € au 31 décembre 2018, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Part affectée au financement de la section d'investissement 2019  
114 000 € ( compte 1068 Recette d'Investissement )
- Part affectée au financement de la section de fonctionnement 2019  
100 971.15€ ( compte 002 Recette de fonctionnement )

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU CCAS**

L'excédent de fonctionnement de 2 898.09 € est inscrit au BP 2019 du CCAS au compte 002 ( Recette de fonctionnement )

## **AFFECTATION DU RESULTAT DU LOTISSEMENT DE LA DANAVIERE**

Le résultat d'investissement + 9 022.25€ est inscrit au BP 2019 du lotissement au compte 001 ( Dépense d'Investissement )

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des taux des taxes d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti.

Il présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition 2019 émis par la Direction Générale des Impôts :

- en 2018	Base	Taux
Taxe d'Habitation	741 134	16.32
Foncier Bâti	478 481	22.41
Foncier non Bâti	10 759	59.81

- Pour 2019, le maire propose un calcul à taux constant :

	Base	Taux	Produit
Taxe d'Habitation	762 300	16.32	124 407
Foncier Bâti	487 700	22.41	109 294
Foncier non Bâti	10 100	59.81	6 639

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux suivants :

Taxe d'Habitation	16.32
Foncier Bâti	22.41
Foncier non Bâti	59.81

pour un produit total de 240 340 € auquel il faut ajouter les allocations compensatrices pour un montant de 15 404€ et la garantie individuelle de ressources pour un montant de 2 707.00€.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE**

Après présentation par le maire du budget primitif 2019, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget suivant section par section, chapitre par chapitre , à l'opération en Investissement avec article

FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 653 379.15€  
INVESTISSEMENT : DEPENSES = RECETTES = 397 774.54€

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT de la Danavière**

Après présentation par le maire du budget primitif 2019 du lotissement de la Danavière, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget suivant :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 214 803.88€  
INVESTISSEMENT : DEPENSES = RECETTES = 233 003.88€

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 du CCAS**

Après présentation par le maire du budget primitif 2019, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget suivant,

FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 3 698.09 €

## **DROIT DE PREMPTION URBAIN**

### **Parcelle A1364 A804**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A1364 A804, 44 Routes des Granits .  
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

### **Parcelle A1075**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A1075, 16 Rue des Granits .  
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **FORFAIT ANNUEL – FOURRIERE ANIMALE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler auprès de la SAS SACPA, le contrat de fourrière animale aux mêmes conditions que précédemment à savoir du lundi au samedi pour un montant de 841.96€

## **DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

Le maire rappelle les modalités du dispositif « argent de poche ». Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 et 17 ans , la réalisation de petites missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en espèces.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'une demi-journée ( 3h30 dont 30 minutes de pause )
- L'indemnisation est fixée à 15.00€ par mission
- 6 missions ( de 3h30 ) maximum par jeune et par année civile
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Aide à l'entretien des espaces verts et du cimetière ( désherbage manuel, arrosage)
- Petit entretien des bâtiments ( petits travaux de peinture, nettoyage )
- Nettoyage du mobilier urbain
- Aide au classement ou au rangement de la bibliothèque

Le budget prévisionnel de cette action est de 1 350.00€, soit 90 missions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de renouveler au titre de l'année 2019 le dispositif « argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées

LE HINGLE, le 18 avril 2019  
Le Maire Gérard BERHAULT